



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr. : générale  
5 septembre 2005

Français  
Original : anglais



**Conférence des Parties à la Convention de Vienne  
pour la protection de la couche d'ozone  
Septième réunion**

Dakar, 12-16 décembre 2005

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire\*

**Rapports financiers et budgets des Fonds d'affectation spéciale de la  
Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et du  
Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la  
couche d'ozone**

**Budget révisé et approuvé pour 2005 et projets de budget pour  
2006, 2007 et 2008 du Fonds d'affectation spéciale de la  
Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone**

**Note du secrétariat**

1. Le Secrétariat diffuse en annexe au présent document le budget révisé et approuvé pour 2005 et les projets de budget pour 2006, 2007 et 2008 du Fonds d'affectation spéciale de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone.
2. Le budget pour 2005, qui a été approuvé par la Conférence des Parties à sa sixième réunion, est à nouveau présenté principalement en raison de modifications mineures apportées aux traitements et aux indemnités du personnel. Les ajustements proposés s'inscrivent dans le cadre des allocations budgétaires approuvées pour 2005 et ne nécessiteront aucune contribution additionnelle des Parties.
3. Les notes explicatives faisant suite au budget indiquent la base utilisée pour calculer les projets de budget. Les projets de budget pour 2006, 2007 et 2008 prévoient des augmentations minimums annuelles des traitements du personnel.
4. Tous les montants indiqués dans le présent document sont en dollars des Etats-Unis.

\* UNEP/OzL.Conv.7/1.

## Annexe

## FONDS D'AFFECTATION SPECIALE DE LA CONVENTION DE VIENNE POUR LA PROTECTION DE LA COUCHE D'OZONE

## BUDGET REVISE ET APPROUVE POUR 2005 ET PROJETS DE BUDGET POUR 2006, 2007 ET 2008

		Modification proposée		2006		2007		2008	
		m/t	2005 (dollars des E.-U.)	m/t	(dollars des E.-U.)	m/t	(dollars des E.-U.)	m/t	(dollars des E.-U.)
10	<b>ELEMENT PERSONEL DE PROJET</b>								
	<i>1100 Personnel de projet</i>								
	1101 Secrétaire exécutif (D-2) (également recruté au titre du Protocole de Montréal (PM))	6	115 000	6	117 500	6	117 500	6	120 000
	1104 Spécialiste des questions scientifiques (P-5) (également recruté au titre du PM)	6	82 500	6	85 000	6	87 500	6	90 000
	1105 Fonctionnaire d'administration (P-4) (rémunéré par le PNUÉ)		0		0		0		0
	1107 Administrateur de programme (communication et information) (P-3)	12	112 000	12	120 000	12	125 000	12	125 000
	1199 Total partiel		309 500		322 500		330 000		335 000
	<i>1300 Appui administratif</i>								
	1301 Assistant administratif (G-7) (également recruté au titre du PM)	6	13 000	6	13 800	6	14 750	6	14 750
	1303 Assistant de programme (G-6)	12	20 000		20 600		21 100		21 100
	1304 Assistant d'information (G-6) (également recruté au titre du PM)	6	11 000	6	11 500	6	11 500	6	11 500
	1305 Assistant de programme (G-6) (également recruté au titre du PM)	6	10 000	6	10 500	6	11 000	6	11 500
	1310 Secrétaire principal bilingue (G-6)	12	18 000	12	18 500	12	19 000	12	20 000
	1322 Réunions préparatoires et conférences des Parties (conjointement avec le PM tous les 3 ans s'appliquent à 2005 et à 2008)		210 000		0		0		210 000
	1324 Réunions du Bureau		20 000		0		0		20 000
	1326 Activités de promotion de la protection de la couche d'ozone		10 000		5 000		5 000		10 000
	1327 Réunion des directeurs de recherches sur l'ozone		28 000		0		0		30 000
	1399 Total partiel		340 000		79 900		82 350		348 850
	<i>1600 Voyage en mission</i>								
	1601 Frais de voyage du personnel envoyé en mission		30 000		15 000		15 000		30 000
	1699 Total partiel		30 000		15 000		15 000		30 000
1999	<b>TOTAL DE L'ELEMENT</b>		<b>679 500</b>		<b>417 400</b>		<b>427 350</b>		<b>713 850</b>

<b>30</b>	<b>ELEMENT REUNIONS/PARTICIPATION</b>				
	<i>3300</i>	<i>Frais de participation des pays en développement</i>			
	3302	Réunions préparatoires et conférences	125 000	0	125 000
	3304	Réunions du Bureau	20 000	0	20 000
	3307	Réunion des directeurs de recherches sur l'ozone	175 000	0	175 000
	3399	Total partiel	320 000	0	320 000
<b>3999</b>	<b>TOTAL DE L'ELEMENT</b>		<b>320 000</b>	<b>0</b>	<b>320 000</b>
<b>40</b>	<b>MATERIEL ET LOCAUX</b>				
	<i>4100</i>	<i>Matériel consommable (articles de moins de 1 500 dollars)</i>			
	4101	Divers consommables (également utilisés au titre du PM)	9 000	9 000	9 000
	4199	Total partiel	9 000	9 000	9 000
	<i>4200</i>	<i>Matériel non consommable</i>			
	4201	Ordinateurs individuels et accessoires	0	0	2 500
	4202	Ordinateurs portatifs	0	5 000	5 000
	4203	Autres matériel de bureau (serveurs, télécopieurs, mobilier, lecteurs, etc.)	0	5 000	5 000
	4204	Photocopieuses	0	0	0
	4299	Total partiel	0	10 000	12 500
	<i>4300</i>	<i>Locaux</i>			
	4301	Location de bureaux (également utilisés au titre du PM)	14 000	14 000	14 000
	4399	Total partiel	14 000	14 000	14 000
<b>4999</b>	<b>TOTAL DE L'ELEMENT</b>		<b>23 000</b>	<b>33 000</b>	<b>35 500</b>

50	<b>ELEMENTS DIVERS</b>				
	<i>5100</i>	<i>Utilisation et entretien du matériel</i>			
	5101	Entretien du matériel (également utilisé au titre du PM)	7 000	7 000	7 000
	5199	Total partiel	7 000	7 000	7 000
	<i>5200</i>	<i>Frais d'établissement des rapports</i>			
	5201	Rapports	7 500	5 000	5 000
	5202	Rapport (de la réunion des directeurs de recherches sur l'ozone)	7 500	0	10 000
	5299	Total partiel	15 000	5 000	17 500
	<i>5300</i>	<i>Divers</i>			
	5301	Communications	20 300	25 000	25 000
	5302	Fret (expédition des documents)	16 500	12 000	20 000
	5304	Autres (campagne de sensibilisation du public à la protection de la couche d'ozone)	0	5 000	20 000
	5399	Total partiel	36 800	42 000	57 000
	<i>5400</i>	<i>Représentation</i>			
	5401	Frais de représentation	10 000	0	10 000
	5499	Total partiel	10 000	0	10 000
5999	<b>TOTAL DE L'ELEMENT</b>		<b>68 800</b>	<b>54 000</b>	<b>69 000</b>
99	<b>TOTAL DES COUTS DIRECTS DES PROJETS</b>		<b>1 091 300</b>	<b>504 400</b>	<b>521 850</b>
	Dépenses d'appui au programme (13 %)		141 869	65 572	150 001
	<b>TOTAL GENERAL (y compris les dépenses d'appui au programme)</b>		<b>1 233 169</b>	<b>569 972</b>	<b>589 691</b>
	<i>Prélèvement sur le solde du Fonds d'affectation spéciale*</i>		100 000	100 000	0
	<i>Contribution du solde non dépensé du Secrétariat pour 2001**</i>		76 886	0	0
	<i>Total partiel (contributions)</i>		176 886	100 000	0
	<b>Contribution à verser par les Parties</b>		<b>1 056 283</b>	<b>469 972</b>	<b>589 691</b>

\* Le prélèvement en 2005 d'un montant de 100 000 dollars sur le solde non dépensé du Fonds d'affectation spéciale est conforme au paragraphe 4 de la décision VI/3.

\*\* Le prélèvement d'un montant de 76 886 dollars au titre de cette rubrique budgétaire est indiqué au paragraphe 5 de la décision VI/3.

## Notes explicatives concernant le budget révisé et approuvé pour 2005 et les projets de budget pour 2006, 2007 et 2008 du Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne

Poste budgétaire	Observations
Elément personnel de projet 1101, 1104 et 1107	<p>Les prévisions budgétaires pour 2006 ont été établies sur la base des coûts standard applicables au traitement des Administrateurs à Nairobi. Toutefois, lorsque l'on disposait d'informations sur les dépenses de personnel effectives, les chiffres ont été ajustés en conséquence. Les engagements non dépensés sont normalement reversés au Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.</p> <p>Un ajustement minimum a été apporté aux rubriques budgétaires 1101, 1104 et 1107 pour couvrir les modifications de traitements et d'indemnités des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur.</p> <p>Le poste d'Administrateur continue d'être financé à l'aide des 13 % prélevés au titre des dépenses d'appui au programme, sur la base des dépenses effectives.</p>
Appui administratif/personnel 1301-1310	<p>Les propositions budgétaires pour 2006, 2007 et 2008 ont été établies sur la base des coûts standard applicables au traitement des agents des services généraux à Nairobi. Une révision des montants des traitements pour 2005 a été effectuée pour tenir compte de la première augmentation des traitements des agents des services généraux depuis 1999 à l'Office des Nations Unies à Nairobi.</p>
Appui administratif/services de conférence 1322, 1324, 1326, 1327	<p>Les fonds nécessaires peuvent être prélevés sur les rubriques budgétaires des services de conférence si ces services doivent être rendus par des consultants ou des sous-traitants.</p> <p>Le coût des services de conférence a été établi sur la base des hypothèses suivantes :</p> <p>1322 : les coûts des services de conférence de la septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne seront partagés avec la dix-septième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, puisque les deux réunions se tiendront conjointement.</p> <p>1324 : une réunion du Bureau est prévue en 2008. Des services d'interprétation seront assurés et les documents seront traduits dans les langues appropriées, en fonction de la composition du Bureau.</p> <p>1326 : un montant minimum est proposé chaque année pour financer les activités concourant à la célébration de la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone.</p>
Frais de voyage du personnel envoyé en mission – 1601	<p>Les budgets pour 2005 et 2008 prévoient des frais de voyage entraînés par l'organisation des réunions des directeurs de recherches sur l'ozone et des réunions de la Conférence des Parties.</p>
3302	<p>Les frais de participation de représentants des Parties visées à l'article 5 aux diverses réunions de la Convention sont évalués à 5 000 dollars par participant, étant entendu que le montant alloué couvre les frais de voyage d'un seul représentant par Partie, au tarif économique le plus approprié, et le versement de l'indemnité journalière de subsistance prévue par l'ONU.</p> <p>Compte tenu du fait que la réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne est normalement organisée conjointement avec la Réunion des Parties au Protocole de Montréal, les frais de participation proposés pour la huitième Conférence des Parties correspondent à la participation de 25 représentants de pays en développement. Le montant prévu pour financer les frais de voyage de 70 participants est déjà inscrit au budget du Protocole de Montréal.</p>
3304	<p>Les frais de participation à une réunion du Bureau en 2005 ont été calculés sur la base de quatre participants de pays en développement ou à économie en transition à cette réunion.</p>
3307	<p>Une réunion des directeurs de recherches sur l'ozone se tiendra en 2008. Des fonds sont prévus pour 35 experts en provenance de pays en développement dont les rapports nationaux répondent aux critères requis.</p>
4201-4204	<p>Le Secrétariat gère ses systèmes de traitement électronique des données de sorte que les Parties puissent accéder à la documentation relative au Protocole et à la Convention par voie électronique. Il faut pour cela installer les périphériques nécessaires, acheter des</p>

---

Poste budgétaire	Observations
5100-5400	licences pour l'emploi des logiciels et moderniser le matériel informatique. Des crédits minimes sont prévus pour permettre au Secrétariat de moderniser chaque année une partie de son matériel.
5304	Les crédits prévus pour ces lignes budgétaires se fondent sur le niveau prévu des décaissements, compte tenu des dépenses encourues au cours des trois dernières années.  Le montant de cet objet de dépenses mis en réserve en 2007 sera utilisé pour la campagne de sensibilisation du public à la protection de la couche d'ozone et la célébration du vingtième anniversaire du Protocole de Montréal et de l'Année internationale de la couche d'ozone.

---